

REPUBLIQUE

TOGOLAISE



80^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

PREMIERE COMMISSION

DEBAT THEMATIQUE

GROUPE THEMATIQUE 3 : ARMES CLASSIQUES

=====

DECLARATION DE :

**M. ABD-EL KADER Y. TCHALARE,
DEUXIEME CONSEILLER**

Vérifier au prononcé

New York, le 24 octobre 2025

Monsieur le Président,

1. Le Togo réaffirme son soutien à l'initiative phare de l'union africaine intitulée « faire taire les armes en Afrique » qui vise à mettre un terme à tous les conflits armés et à la violence sur le continent d'ici **2030**.

2. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de l'agenda **2063** de l'union africaine, demeure centrale dans la quête d'une Afrique pacifique, prospère et intégrée. Elle s'aligne également sur les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et aux institutions efficaces, ainsi que la cible 16.4 qui appelle à une réduction significative des flux d'armes illicites.

3. Malheureusement, l'Afrique, qui ne compte pourtant pas parmi les principaux producteurs d'armes, continue de subir de manière disproportionnée les conséquences dévastatrices des conflits armés, alimentés par la circulation illicite des armes classiques, et en particulier des armes légères et de petit calibre (ALPC). Cette situation est vécue avec acuité dans la sous-région ouest-africaine, notamment au Sahel et dans les pays côtiers qui sont particulièrement affectés par l'expansion de la menace terroriste et de la criminalité transnationale.

4. Face à cette réalité préoccupante, le Togo réitère son attachement au programme d'action des nations unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects ainsi qu'à l'instrument international de traçage. Ces deux instruments demeurent des outils majeurs dans la lutte mondiale contre la circulation incontrôlée des armes classiques.

5. Il importe dès lors de renforcer leur mise en œuvre effective à tous les niveaux, national, régional et international, en veillant à une application rigoureuse des mesures de transparence et de contrôle. Cela est indispensable pour prévenir le détournement des ALPC vers des utilisateurs non autorisés ou des groupes armés illégaux.

6. A cet égard, ma délégation appelle à une coopération accrue entre Etats, notamment à travers des mécanismes de surveillance, d'échange d'informations

et de gestion intégrée des frontières, afin de limiter les flux illicites transitant par ces zones souvent poreuses.

7. Par ailleurs, il convient de reconnaître le lien croissant entre le changement climatique, la raréfaction des ressources et la persistance des conflits violents. Ces facteurs interconnectés exacerbent les tensions locales et favorisent la prolifération des armes légères. Une approche globale et intégrée s'impose donc pour renforcer la résilience des communautés affectées.

8. Enfin, le Togo plaide pour un renforcement substantiel de l'assistance technique et de la coopération internationale. Cela passe par le transfert de technologies adaptées, la mobilisation accrue de ressources financières et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des pays en développement. Dans cette optique, ma délégation appuie la proposition de création d'un programme de bourses des nations unies sur les ALPC destiné à former des fonctionnaires des pays du Sud sur la mise en œuvre du programme d'action.

9. Le Togo demeure convaincu que seule une action concertée, fondée sur la solidarité, la transparence et la responsabilité partagée, permettra de progresser vers un monde libéré de la menace que constituent les flux illicites des armes classiques.

10. Je vous remercie.